

LE MOT DU MAIRE

« Chères » ordures ménagères.

Les citoyens ont reçu il y a quelques semaines la facture d'acompte 2015 pour le traitement des déchets ménagers. Ils ont constaté une hausse importante (18% en moyenne) ce qui alimente l'antienne : « plus on trie et plus on paye ». Certains interpellent directement les maires pour, au mieux se plaindre et obtenir des explications, au pire pour les rendre responsables.

Pour bien comprendre les raisons d'une telle augmentation il est nécessaire de préciser l'organisation de l'élimination des déchets ménagers.

Le SERTRID assure le brûlage et gère le centre d'incinération de Bourogne. Il facture ses coûts au SICTOM. Ce syndicat intercommunal subit les dépenses de collecte des ordures ménagères, celles de collecte et de retraitement des déchets triés (*papier carton, verre, emballages plastiques et métalliques*), des végétaux, des encombrants... Il répercute ses propres coûts et la facture du SERTRID à la communauté de communes. Chaque année la Haute Savoureuse adapte ses tarifs afin que, comme la législation l'y oblige, les recettes provenant des redevances couvrent intégralement la facture du SICTOM.

Par rapport à 2014 la somme prévisionnelle à payer par la Haute Savoureuse est passée de 850 000 € à 1 000 000 € soit une hausse proche de 18% déclenchant ipso facto une hausse moyenne des tarifs de... 18%.

Le SERTRID supporte les conséquences d'emprunts toxiques (*hors charte Gissler*) indexés sur des monnaies étrangères qui génèrent de très importantes charges financières supplémentaires, ainsi que la réduction des recettes de production d'électricité consécutive à la baisse des quantités d'ordures ménagères incinérées.

Le SICTOM voit lui ses charges augmenter en raison notamment de « l'explosion » des déchets verts à éliminer due à l'interdiction du brûlage des végétaux.

Ces deux syndicats cherchent certes à réduire leurs charges et à augmenter les recettes. Les délégués de la Haute Savoureuse veillent à ce qu'ils n'engagent pas de dépenses nouvelles. Ainsi la construction très coûteuse d'une déchetterie en Haute Saône a été abandonnée.

La commune n'a pas de compétences ordures ménagères et n'intervient donc pas dans les conditions de fixation des tarifs aux usagers.

A noter que sans le tri sélectif les tarifs seraient plus élevés de 28% ce qui contredit le « plus on trie et plus on paie ».

Le Maire
Daniel ROTH

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015

Adhésion à la cellule Accessibilité du Centre de Gestion

La commune doit rendre accessible aux personnes handicapées les locaux de ses établissements recevant du public (mairie, salle communale, scierie communale, écoles maternelle et élémentaire, église).

Le centre de gestion a créé un service qui aide les communes dans cette démarche. La commune décide d'adhérer à ce service qui dans un 1^{er} temps sera chargé d'expertiser les locaux communaux et ainsi déterminer les travaux nécessaires à leur mise aux normes et leur planification.

Renouvellement de la convention au Service Informatique du SIAGEP

Le SIAGEP gère depuis juillet 2000 le fonctionnement d'un service informatique intercommunal et inter-collectivités. La commune adhère à ce service depuis sa création.

L'adhésion à celui-ci s'avère indispensable au bon fonctionnement des ressources informatiques de la commune : matériel et logiciels. Il est décidé de continuer à bénéficier de ce service qui coutera 2.662,00 € en 2015.

Projet d'extension de la carrière

Lors de sa précédente réunion (le 6 février dernier), le conseil municipal avait arrêté, à l'unanimité des votants, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS avec le projet d'extension de la carrière et de création d'un dépôt de matériaux inertes sur le Mont-Jean.

La Préfecture ayant relevé certaines imprécisions dans la délibération qui lui a été transmise a demandé à ce que le conseil municipal délibère plus précisément sur le sujet.

A 12 voix pour et 1 voix contre (un élu absent et un autre intéressé à l'affaire au sens de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales n'ont pas participé au débat, ni voté), la mise en compatibilité du POS avec le projet d'extension de la carrière et de création d'un dépôt de matériaux inertes sur le Mont-Jean a été adopté.

L'intégralité de la délibération s'y rapportant est consultable en mairie où elle est affichée.

Budget communal

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 319.261,00 € ce qui représente plus de 8 mois de dépenses réelles de fonctionnement. La section d'investissement est aussi excédentaire de 88.539,00 €. Ces bons résultats permettent à la commune de reconduire pour 2015 les mêmes taux d'impôts directs qu'en 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 7.39 %

Taxe foncière sur le bâti : 11.34 %

Taxe foncière sur le non bâti : 94 %

Les élus ont examiné le budget de la commune et celui-ci a été adopté.

Les tarifs de la salle communale ont été revalorisés car ils ne l'ont pas été depuis plusieurs années :

- location de la salle communale pour 24H hors weekend : 170 € sans les charges

- location de la salle communale pour le weekend (du vendredi au dimanche): 230 € pour les habitants du village et 330 € pour les extérieurs sans les charges (eau, électricité et gaz).

A noter qu'il n'y a plus de container pour les ordures ménagères, des sacs poubelles sont prévus au prix de 4€ le sac.

- location de la salle des randonneurs : 65 € eau et électricité inclus mais hors gaz pour 48h.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2015.

Budget du Service des Eaux

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de 47.442,00 €. Cette somme doit servir pour partie à financer un diagnostic du réseau d'eau pour détecter d'éventuelles fuites sur celui-ci. Cette étude doit être obligatoirement réalisée durant l'année car le taux de rendement du réseau est inférieur à celui fixé par la loi. Il est décidé de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau pour ce diagnostic dans le cadre de l'appel à projets 2015 « Economiser l'Eau pour l'alimentation en Eau Potable »

Le prix de l'eau a été fixé pour 2015 :

Prix de l'eau : 0.75 € (part revenant à la commune) (inchangé par rapport à 2014)

Redevance pollution : 0.29 €

Redevance prélèvement ressource en eau : 0.183 € : (ces 2 redevances sont reversées à l'Agence de l'eau)

L'abonnement au service est de 18 € (inchangé par rapport à 2014)

Budget Forêt

Ce budget est excédentaire de 1.892,00 € pour l'année 2014.

Les recettes des ventes de bois sont reversées au budget général de la commune.

La commune a vendu pour 121.405,00 € de bois en 2014.

Les travaux à réaliser en forêt communale pour l'année doivent être prévus au budget, les élus décident de confier à l'ONF des travaux de maintenance (entretien parcellaire) pour un montant prévisionnel de 4 500.00 € HT.



STOP AUX INCIVILITES

Pour garder notre commune propre ,
s'il vous plait :

- ♦ Ne jeter plus vos ordures ménagères et autres déchets dans et à côté des bennes des Eco-Points.
- ♦ Ramasser les déjections de vos animaux.

Pour éviter tout accident, s'il vous plait :

- ♦ Respecter la limitation de la vitesse à 30 km/h dans TOUT le village.

Pour garder notre salle communale accueillante, s'il vous plait :

- arrêter de jouer au ballon aux abords de la salle , il **est formellement interdit** de jouer au foot ou autres jeux de ballon à proximité de la salle communale et encore moins contre le bâtiment (nombreuses vitres cassées, un lampadaire....)

Nous prions les parents d'en avertir leurs enfants et que tout dégât est de leur responsabilité.

La commune possède un stade où un terrain de foot stabilisé est utilisable par tous !!!!!



Rappel de quelques règles de civisme

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

En fonction du contexte local, des arrêtés municipaux peuvent encadrer de façon plus restrictive les plages horaires considérées.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations et équipements en fonctionnement ainsi que leur utilisation ne soient pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

Sanctions en cas d'abandon de détrit.

Publié au Journal Officiel du 27 mars 2015, le décret 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détrit sur la voie publique. Ces faits sont actuellement punis de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe, soit 150€. Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de troisième classe, soit 450€.

Le décret maintient toutefois une amende de deuxième classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur l'adaptation du contenant à leur enlèvement, ainsi que sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de troisième classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68€ ou d'une amende forfaitaire majorée de 180€.

Le texte permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la quatrième classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.



Concours amical du Ski Club de la Haute Savoureuse

Le 7 mars 2015, le Ski Club de la Haute Savoureuse (SCHS) organisait sa course amicale à la Planche des Belles Filles.

85 concurrents, toutes catégories confondues ont participé à cette manifestation, essentiellement de jeunes skieurs du Ski Club de Plancher les Mines pour lesquels ce rendez-vous clôturait les animations des vacances.

Le slalom a été piqueté par les initiateurs du SCHS, le chronométrage et le classement assurés par les spécialistes du même club.

Joyeuse ambiance en fin de journée sur des pistes où Claude et Floriane Chassignet ont lu le palmarès et remis leurs skieurs de chaque catégorie.

la terrasse ensoleillée de la buvette gnet ont lu le palmarès et remis leurs skieurs de chaque catégorie.



Les jeunes médaillés du SCHS :
Thomas Greget



Chloé Tourtet



Lucas Tourtet

Vendredi 1er mai, le Ski Club avait son assemblée générale. Hubert Lehmann dressa le bilan hivernal : malgré la neige venue tardivement, le club a pu organiser la course « Mémorial Samuel Ruggeri » au Ballon d'Alsace puis le concours amical (ci-dessus). Le refuge de la Haute Planche a une bonne fréquentation mais l'aménagement du site a changé la population des locataires (pour tout renseignement sur la location, Hubert Lehmann est à votre disposition). Le club compte 57 sociétaires soit une augmentation de 10 personnes. Les cartes de sociétaires sont au prix de 4€ pour les jeunes, 6,50€ pour les adultes, 9,50€ pour les couples et 15,50€ pour les familles.

Sur le plan sportif, les jeunes skieurs suivent assidûment les entraînements faits par François Hosatte et Claude Chassignet et ont beaucoup progressé.

Le comité a réélu Hubert Lehmann au poste de président.

La trésorière : Floriane Chassignet
Le Président : Hubert Lehmann
Le secrétaire : Benoit Greget



CARNAVAL

Le 21 mars cette année, n'a pas seulement été le début du printemps mais aussi d'un grand événement sympathique et festif pour un grand nombre d'enfants et parents du village : c'était le carnaval de Lepuix. Un défilé dans le village avec un char décoré par l'association « En route les petits Motieux » et des banderoles confectionnées par les enfants de la maternelle avec l'aide de leur maîtresse. Le défilé a déambulé dans les rues du centre du village au son de musique et de tintamarre des enfants et accompagnants. Spiderman et la reine des Neiges faisaient partie des animations du char. Le cortège s'est terminé à la salle des randonneurs pour un goûter offert aux enfants, des verres de sirop de la part de l'association et beignets préparés par de généreux parents.

Le soir un bal costumé a permis de continuer la fête. En avant-première un clown sculpteur de ballons attirait l'attention des plus petits tandis qu'un photographe immortalisait de nombreux portraits dans un décor créé spécialement pour la soirée.

Plus de 200 inscrits ont dîné autour d'une paëlla et ont dansé tard dans la nuit animée par un DJ local.

Merci à tous les participants avec leur déguisement qui ont fait de ce moment un grand moment de fête et de gaieté.

Merci aux bénévoles qui nous ont aidés et aux membres du bureau très actifs qui ont permis d'organiser cette soirée.

Merci aux commerçants locaux pour leurs donations qui ont permis d'organiser la tombola.

Nous espérons tous vous retrouver l'année prochaine pour encore plus de fête.



Le P T Z

Prévu par la loi de Finances pour 2015, l'ouverture du PTZ -Prêt à Taux Zéro- dans l'ancien est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant.

Huit communes du Territoire de Belfort, dont Lepuix, sont éligibles au prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien à réhabiliter. Pour être recevable, les opérations d'acquisitions sont naturellement soumises à conditions et les ménages primo-accédants devront justifier de ressources plafonnées.

La brochure élaborée par les services de la Direction Départementale des Territoires est consultable sur le site de la mairie en page d'accueil—dernières actualités.

La Direction Départementale des Territoires se tient à votre entière disposition pour toutes précisions
- service habitat - renouvellement urbain au 03-84-57-00-07.

Noces de diamant de M. et Mme PREVOT Gilbert et Gabrielle

Le 9 avril 1955 Gabrielle et Gilbert PREVOT se disaient oui devant M. le Maire de GUEBWILLER (Haut-Rhin).

Gabrielle CREUSY (de son nom de jeune fille) a vu le jour le 07 novembre 1933 à SEMMADON, petit village de la Haute Saône près de COMBEAUFONTAINE.

Gilbert est né le 02 février 1932 au Quartier Neuf à GIROMAGNY . Il perd sa mère très jeune et, orphelin à 16 ans, il est placé chez une tante jusqu'à son service militaire. Il effectue celui-ci au 35^{ème} RI à BELFORT où il y rencontre en 1954 Gabrielle, employée de maison chez une couturière Faubourg de Montbéliard.

A la fin de son service militaire, Gilbert décide d'aller retrouver sa sœur aînée installée à GUEBWILLER et c'est là qu'il épousera Gabrielle le 9 avril 1955. Jeune marié, père d'un enfant de 5 mois et demi, Gilbert a été rappelé sous les drapeaux le 5 mai 1956 pour une durée de 6 mois durant laquelle il participe aux opérations de sécurité et du maintien de l'ordre dans l'Oranais en Algérie.



De cette union sont nés 4 enfants en Alsace : Jean-Marc le 15 novembre 1955, Bernadette le 14 novembre 1957, Bernard le 21 novembre 1959 et Marcel le 27 septembre 1961. Le mois suivant, la famille déménage et vient s'installer dans la maison paternelle de Gilbert à Lepuix qu'il rénove et agrandit car 3 enfants vont naître : Marie-Paule le 12 septembre 1966, Claude le 17 septembre 1969 et Laurent le 20 janvier 1972.

Le couple a eu la douleur de perdre son fils aîné Jean-Marc à 50 ans, emporté par une avalanche dans les Alpes Suisses le 8 janvier 2006.

Passionné de lecture, Gilbert est également proche de la nature qu'il se plaît à parcourir en solitaire à la recherche de fruits des bois et champignons. En tant que porte drapeau des anciens combattants de Lepuix, il assiste à toutes les cérémonies commémoratives cantonales et départementales. Il est aussi adhérent de l'UNC et du Souvenir Français. Il regrette beaucoup de ne plus pouvoir participer aux travaux d'entretien et de rénovation des monuments et stèles des morts pour la France comme il y a quelques années.

De son côté, Gabrielle ayant de grandes difficultés à marcher suite à une opération du genou apprécie particulièrement la télévision. Tous deux aiment recevoir les visites de leur grande famille. En effet, celle-ci s'est agrandie de 17 petits-enfants : Sébastien, Nicolas, Aurore, Vanessa, Maxime, Julien, Emilie, Stéphanie, Charlène, Baptiste, Laetitia, Anaïs, Enzo, Justine, Alexis, Léo et Amy



et

de 5 arrières petits enfants : Esteban, Evann, Nolan, Timéo et le petit dernier Lenny.

SE DIVERTIR EN MUSIQUE !

RENDEZ- VOUS A NE PAS MANQUER :

Le 15 MAI à 20H30 - salle JEANNE D'ARC à LEPUIX :

SOIREE MUSICALE organisée par l'association LEPUIX-GYM - entrée gratuite

Si vous appréciez les textes tendres, humoristiques, écologiques, les airs dansants, les harmonies vocales et la variété des instruments, vous passerez une agréable soirée en compagnie d'OYE VOIX (prononcé Oï Wouah)

Ce groupe se compose de 6 chanteurs et musiciens : GUY (chant, guitare acoustique et harmonica) - SERGE (chant, guitare acoustique ou dobro) - REGINE (violon, chant) - MICHEL (banjo ou mandoline) - JEAN-PIERRE (guitare acoustique, chant) - PAUL (percussions et harmonica)

AU PROGRAMME : des arrangements de chansons françaises, canadiennes et mêmes corses, des auteurs les plus divers, de Graeme Allwright à I Muvrini, Ferrat, Souchon, en passant par Fernandel pour ne citer que les plus connus, des adaptations de chansons américaines créées par Serge, des compositions de Jean-Pierre.

Le DIMANCHE 21 JUIN - salle communale à LEPUIX :

FETE DE LA MUSIQUE, à partir de 16 Heures, à la salle polyvalente de LEPUIX (organisée par l'association LEPUIX-GYM et le club de l'amitié)

Venez nombreux vivre ce moment d'unisson animé par des groupes variés qui vous feront partager leur passion pour la musique :

La Clique Jeanne d'Arc, toujours fidèle au rendez-vous

Un quatuor de musiciens (guitare, accordéon, percussion , harmonica) et chanteur

Trio de musiciens du groupe CHOREGE

Les jeunes talents (chanteurs et musiciens) de LEPUIX

Egalement attendus,

La chorale Magny Mélodie

MARCO guitariste siffleur

Et éventuellement Patrick COLIN accompagné des enfants des écoles

et d'autres surprises.....

Buvette et petite restauration possible sur place.

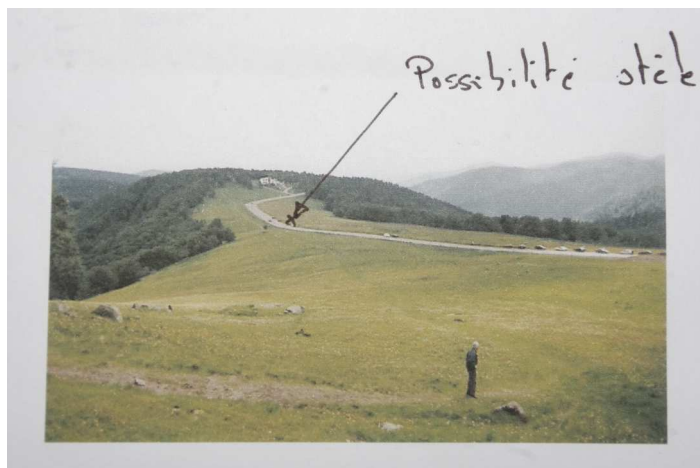


Crash du B26 au Ballon d'Alsace le 2 décembre 1946

Sur la demande de l'Association du Souvenir Aérien sur l'Est de la France (ASAEF), une stèle en hommage aux personnes décédées lors du crash de l'avion B-26 sera érigée au sommet du Ballon d'Alsace le 12 juin 2015 en présence de l'Association Nationale des Forces Aériennes Stratégiques (l'ANFAS) et de l'association de l'escadron Bretagne basée aujourd'hui à Istres.

L'ASAEF est un groupe de chercheurs de l'est de la France qui recense les événements aéronautiques de notre région et les fait connaître au grand public afin de perpétuer le devoir de mémoire.

Pour mémoire, le 2 décembre 1946, en fin de matinée, le B-26 G Marauder 44-67855 N° 41 du GT II/20 Bretagne fait route de Mengen (Allemagne) vers Bretigny/Orge (France) pour un vol de liaison.



Il s'écrase aux environs du sommet du Ballon d'Alsace.

Pris dans une violente tempête de neige, son équipage gêné par des violentes bourrasques de vent, aurait touché des sapins et serait tombé au sommet d'une combe, à proximité de la D 465.

Listes des personnes tuées lors du crash :

Equipage :

Sous lieutenant René Gasperment (Pilote GT 1/20 Bretagne)

Sergent Le Pironnec René (Navigateur)

Sous lieutenant Taïb André (Radio)

Sergent/chef Leopold Ney (Mécanicien)

Passagers :

Commandant Jean Mahé (commandant du Bretagne)

Capitaine Loïc Le Saulnier

Capitaine Robert Milbeau (deux victoires aériennes en 1940)

Commandant Marcel Badoy (professeur au centre d'enseignement supérieur aérien)

Mme Simone Badoy, son épouse

Marc Antoine Badoy, leur fils (6 ans)

Mme Stern (épouse du Commandant Stern, qui commandera le Bretagne de 1947 à 1949)

Le fils de M et Mme Stern âgé de 12 ans.



Les B26 du Bretagne bombardent

© Coll. M. Rochaix / ed.NEL

A l'attention uniquement des usagers du Syndicat des Eaux de Giromagny

Le président du Syndicat des Eaux de Giromagny rappelle que les usagers du Syndicat ont la possibilité de mensualiser leur facture d'eau .

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat du Syndicat au 03 84 29 50 19.

HALTE REPIT-DETENTE ALZHEIMER

La Croix-Rouge Française apporte son soutien aux personnes malades et à leur famille grâce aux haltes répit-détente Alzheimer.

Une personne qui vous est chère est atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'aide quotidienne, l'attention permanente et le soutien moral que vous lui apportez sont essentiels à son bien-être mais ne vous laissent que peu de temps de répit.

Pourtant, ce temps précieux est aussi important pour vous que pour la personne aimée.

Pour vous permettre d'en bénéficier, une équipe de bénévoles accueille votre proche pendant quelques heures en lui proposant des activités ludiques et conviviales tous les mardis de 14h à 17h à la Croix-Rouge 1, rue de l'église à GIROMAGNY.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Mme Eve THEVENOT au 06 37 86 44 12.

3^{ème} RENCONTRE DES ARTISANS ET COMMERCANTS
de la Haute-Savoire et du Pays Sous Vosgien

Samedi 30 mai 2015 de 10h00 à 18h30 – Espace de la Tuilerie à Giromagny

Découverte et démonstration des savoir-faire artisanaux locaux

Vente et dégustation de produits - Exposition artisanale

De nombreuses animations sont prévues toute la journée :

A partir de 10 h : exposition de vieilles voitures avec balades

10h30 : concert de jazz

De 14h à 18h00 : Dédicace de Jean-Marie CHOFFAT, alpiniste renommé, qui présentera son livre « un homme debout »

14h30 : concert de l'harmonie de Giromagny

15h30: démonstration et cours de Zumba

16h30 : démonstration culinaire – restaurant « Couleurs Nature »

Et toute la journée, des expositions d'artistes locaux.

La scierie communale Demouge

En vue de préparer la nouvelle saison, les personnes intéressées seront les bienvenues à la matinée de travaux prévue le samedi 27 juin 2015 de 8H30 à 12H00.

Pour l'Equipe de la scierie : Alain Grosjean

RAPPEL des MANIFESTATIONS LEPUIX 2015

MAI

VE	1	Assemblée Générale	Ski Club Haute Savoureuse	Salle Tennis
SA	2	1/2 Journée de pêche (Jeunes)	A. A. P. P. M. A.	Etang des Belles Filles
JE	7	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	7	Feux d'artifice	La clique	Cour de l'école
VE	8	Cérémonie/Défilé	Défilé + Monument	
JE	14	Trophée des étoiles	F. C. G. L.	Stade Giro
DI	17	Vide Grenier	En route les petits Môtieux	Ecole Primaire
JE	21	Assemblée Générale	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	23	Portes Ouvertes	Club de l'Amitié	Salle Communale

JUIN

JE	4	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	6	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
DI	7	Tournoi de Pétanque	SCHS + Raquette Môtieuse	Stade Lepuix
LU 8 au LU 15		Voyage	Club de l'Amitié	Ballaruc les Bains
SA	20	Feu de Saint-Jean	F. C. G. L.	Stade Lepuix
DI	21	Fête de la musique	Lepuix-Gym	Salle Communale
JE	25	Sortie Annuelle	Club de l'Amitié	
SA	27	Fête des écoles	En route les petits Môtieux	Salle Communale
DI	28	Journée truites	A. A. P. P. M. A.	Etang des Belles Filles

JUILLET

DI	12	Kermesse	Groupe kermesse	Place de l'église
SA	18	Portes Ouvertes	Scierie communale	Scierie
DI	19	Portes Ouvertes	Scierie communale	Scierie

AOUT

SA	29	Montée de la Haute Planche	Ski Club Haute Savoureuse	
SA	29	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale

SEPTEMBRE

DI	6	Fête du village	La Clique	Salle Communale
JE	10	Concours de belote + repas du soir	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	19	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
DI	20	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie

OCTOBRE

SA	3	Loto du Foot	F. C. G. L.	Salle Communale
JE	15	Repas cochonnailles	Club de l'Amitié	Salle Communale
JE	29	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc

A. C. C. A. : Association Communale de Chasse Agréée

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique